



## Lancement d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription d'un montant maximum de 2,7 M€ pouvant être porté à 3,1 M€ en cas d'exercice intégral de la clause d'extension

- Parité de souscription : 10 actions nouvelles pour 19 actions existantes
- Prix de souscription : 0,90 € par action nouvelle
- Période de négociation du droit préférentiel de souscription du mardi 7 avril 2020 au mercredi 22 avril 2020 inclus
- Période de souscription du jeudi 9 avril 2020 au vendredi 24 avril 2020 inclus
- Opération garantie par un engagement d'EMOVA Holding à hauteur de 2,02 M€ par compensation de créance, soit plus de 75 % de son montant

**Paris, le 30 mars 2020 – 18h CET - EMOVA Group (FR0013356755 – ALEMV)**, (« **EMOVA Group** » ou la « **Société** ») 1<sup>er</sup> réseau de vente de fleurs au détail sous les marques Monceau Fleurs, Happy, Au Nom de la Rose, Cœur de Fleurs et Bloom's, annonce le lancement d'une augmentation de capital par émission d'actions nouvelles (les « **Actions Nouvelles** ») avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires (le « **DPS** ») pour un montant brut maximum de 2,7 M€ au prix de 0,90 € par action, soit une décote de 2,2 % par rapport au cours de l'action de la Société à la clôture de la séance du 30 mars 2020, avec une parité de souscription de 10 Actions Nouvelles pour 19 actions existantes (l'« **Augmentation de Capital** »). Les souscriptions pourront être libérées en espèces ou par compensation de créance.

### RAISON DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL AVEC MAINTIEN DU DPS

Le produit de cette émission est destiné :

- à hauteur de 1.429.222 €, soit 53,78 % du produit de l'Augmentation de Capital, à assainir le bilan d'EMOVA Group au moyen de la capitalisation d'un montant équivalent prélevé sur la créance de compte courant d'associé, d'un montant total de 2.021.674 €, détenue par EMOVA Holding sur la Société. Ce montant de 1.429.222 € correspond à la souscription à titre irréductible d'EMOVA Holding à l'Augmentation de Capital ; et
- pour le solde, à contribuer marginalement au financement du plan stratégique à 5 ans axé sur la croissance, la rentabilité et le développement durable annoncé par la Société dans son communiqué du 12 mars 2020 et disponible sur le site internet de la Société <http://emova-group.com/finances/> (le solde du financement nécessaire ayant vocation à provenir de financements bancaires et/ou obligataires).



Il est précisé que, au-delà de sa souscription à titre irréductible susmentionnée, EMOVA Holding s'est engagée à garantir le succès de l'Augmentation de Capital dans la limite de 76,07 % du produit de l'Augmentation de Capital, correspondant à la capitalisation de la totalité du solde de sa créance de 2.021.674 € après déduction de sa souscription à titre irréductible, soit un maximum de 592.451 € supplémentaires, libérés par compensation de créance.

Ainsi :

- 1° dans le cas où les autres actionnaires ou cessionnaires de droits préférentiels de souscription ne participeraient pas à l'opération, la totalité de la créance d'EMOVA Holding serait capitalisée au bilan de la Société et seul le premier objectif susmentionné serait atteint.
- 2° dans le cas où les autres actionnaires ou cessionnaires de droits préférentiels de souscription participeraient partiellement à l'opération (i.e. à hauteur d'un montant total de souscriptions recueillies inférieur à 76,07 %, ou 2.021.674 €), seule la partie de la créance d'EMOVA Holding nécessaire à l'atteinte d'un taux de souscription égal à 76,07 %, ou 2.021.674 €, serait capitalisée au bilan de la Société et le premier objectif susmentionné serait atteint ; les souscriptions en espèces servant quant à elles à contribuer marginalement au financement du plan stratégique.

Il convient toutefois de noter que dans ces deux scénarios, le premier objectif serait dépassé dès lors que c'est une partie supérieure à celle anticipée (dans le second scénario susmentionné) voire la totalité (dans le premier scénario susmentionné) de la créance d'EMOVA Holding qui serait capitalisée et non uniquement l'équivalent de sa quote-part au capital, améliorant d'autant l'assainissement du bilan de la Société.

- 3° enfin, dans le cas où les autres actionnaires ou cessionnaires de droits préférentiels de souscription participeraient à l'opération de sorte que le taux de souscription soit supérieur à 76,07 %, ou 2.021.674 €, alors la souscription d'EMOVA Holding serait limitée à son ordre à titre irréductible, ainsi qu'indiqué ci-dessus.

Dans les trois scénarios susmentionnés, la Société reprendrait les négociations en cours s'agissant du second objectif de l'Augmentation de Capital, afin d'obtenir d'organismes prêteurs le financement nécessaire à l'exécution de son plan stratégique et le report de paiements de dettes d'acquisitions.

**Bruno Blaser, Président du Directoire d'EMOVA Group, déclare :** « Avec un chiffre d'affaires et un EBITDA en croissance pour l'exercice 2018/2019, EMOVA Group a démontré sa capacité de résilience dans un contexte de marché compliqué, lié aux gilets jaunes, puis aux grèves.

*Fort de ces résultats, le Groupe a présenté un plan stratégique à 5 ans afin d'accélérer son développement et devenir l'intégrateur du marché de la fleur en France. Ce plan s'appuie sur 4 priorités : le développement des marques Monceau Fleurs, Au nom de la Rose et Bloom's en France et à l'international, le renforcement de la qualité de service délivrée au réseau, le développement de nouvelles offres et services clients, notamment digitaux et la poursuite de l'amélioration de la rentabilité.*



*Aujourd'hui, EMOVA Group lance une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires afin de poursuivre, en priorité, l'assainissement de son bilan - du fait de la capitalisation de tout ou partie de la créance détenue par EMOVA Holding et, pour solde, d'exécuter son plan stratégique. Avec une structure financière post-opération encore plus assainie, le Groupe aura les pleins moyens pour accélérer son développement dès la sortie de crise liée au Covid-19.».*

## PROSPECTUS

En application des dispositions de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier, et de l'article 211-2 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers (l'« **AMF** »), l'Augmentation de Capital ne donnera pas lieu à un prospectus soumis à l'approbation de l'AMF car le montant total de l'offre calculé sur une période de douze mois ne dépasse pas 8.000.000 €.

## FACTEURS DE RISQUE

Les principaux facteurs de risque liés à l'Augmentation de Capital figurent ci-après :

- le marché des DPS pourrait n'offrir qu'une liquidité limitée et être sujet à une grande volatilité ;
- les actionnaires qui n'exerceraient pas leurs DPS verraient leur participation dans le capital de la Société diluée ;
- le prix de marché des actions de la Société pourrait fluctuer et baisser en-dessous du prix de souscription des Actions Nouvelles ;
- la volatilité et la liquidité des actions de la Société pourraient fluctuer significativement ;
- l'émission ne fait pas l'objet d'un contrat de garantie et les investisseurs qui auraient acquis des DPS pourraient réaliser une perte égale au prix d'acquisition de ces DPS.

Les investisseurs sont également invités à prendre en considération les facteurs de risque relatifs à la Société et à son activité détaillés dans la section 7 de son rapport annuel 2019 sur les comptes consolidés rendu public le 12 mars 2020 et disponible sans frais sur le site internet de la Société.

### **Mise à jour du risque de liquidité**

EMOVA Group a réalisé un résultat net positif de 51 K€ sur la période close le 30 septembre 2019 (contre 1.212 K€ sur la période close le 30 septembre 2018) et présente à la clôture des capitaux propres part du Groupe de 31.516 K€. Au 30 septembre 2019, le Groupe disposait d'une trésorerie nette de -1.108 K€, contre 5 K€ à fin septembre 2018.

Dans le contexte actuel de lutte contre la propagation du COVID-19, la continuité d'exploitation de la Société sur les 12 prochains mois à compter du 30 mars 2020 s'appuie notamment sur le bénéfice des mesures d'aide annoncées par le gouvernement, en ce compris la mise au chômage partiel de l'ensemble des collaborateurs du groupe en France depuis le 15 mars 2020, la suspension des échéances des emprunts bancaires en cours et le bénéfice de nouveaux prêts à court terme garantis par Bpifrance destinés à financer la relance de l'activité par le financement des approvisionnements,



ainsi que sur le report du paiement des loyers du siège et des magasins. A la sortie de la crise sanitaire, la Société prévoit de reprendre sa gestion dynamique des finances, qui s'appuiera sur la progression des flux de trésorerie d'exploitation incluant un besoin en fonds de roulement stable, le paiement des échéances des emprunts bancaires, le maintien des lignes de découverts existantes, et enfin sur un report en cours de négociation du paiement du solde de certaines dettes d'acquisitions.

Il est précisé que les commissaires aux comptes ont, dans leur rapport sur les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2019 certifiés sans réserve, formulé une observation sur la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe concernant la continuité d'exploitation.

### **Risque lié au COVID-19**

A la date des présentes, la Société considère que, même s'il n'est pas possible de prévoir l'impact économique et la magnitude de l'épidémie de coronavirus, compte tenu de son ampleur actuelle et de la durée indéterminée de fermeture des magasins, elle n'est pas en mesure de confirmer ses perspectives pour l'exercice 2019/2020, à savoir la croissance de son chiffre d'affaires et de son EBITDA.

Les ambitions majeures de son plan stratégique à 5 ans axé sur la croissance, la rentabilité et le développement durable annoncées le 12 mars 2020 sont néanmoins maintenues :

- Développer le parc en France et à l'international en s'appuyant sur les deux marques leader - Monceau Fleurs et Au nom de la Rose – et sur la marque exclusivement digitale – Bloom's ;
- Renforcer la qualité de service délivrée au réseau en continuant notamment à développer EMOVA Market Place ;
- Poursuivre l'amélioration de la rentabilité ;
- Développer de nouvelles offres et services clients, notamment digitaux.

Le déploiement du plan est momentanément ajourné pendant la crise actuelle. Ces axes stratégiques serviront de cadre au développement d'EMOVA Group dès la sortie de crise.

## **PRINCIPALES MODALITÉS DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL AVEC MAINTIEN DU DPS**

### ***Nature de l'opération***

EMOVA GROUP lance une augmentation de capital avec maintien du DPS des actionnaires d'un montant maximum de 2,7 M€ pouvant être porté à 3,1 M€ en cas d'exercice intégral de la clause d'extension, à raison de 10 Actions Nouvelles pour 19 actions existantes d'une valeur nominale de 3 € chacune. Chaque actionnaire recevra un DPS par action enregistrée comptablement sur son compte-titres à l'issue de la journée comptable du lundi 6 avril 2020, selon le calendrier indicatif figurant ci-après.



## **Montant maximum brut de l'opération et nombre maximum d'actions offertes**

L'Augmentation de Capital entraînera l'émission d'un nombre maximum de 2.952.816 actions nouvelles au prix de 0,90 € par action, de sorte que le produit brut de l'Augmentation de Capital s'élèverait à 2.657.534 €. En cas d'exercice intégral de la clause d'extension, ce nombre sera porté à 3.395.736, de sorte que le produit brut de l'Augmentation de Capital sera lui-même porté à 3.056.162 €.

## **Prix de souscription des Actions Nouvelles**

Le prix de souscription des Actions Nouvelles est de 0,90 € par action, soit une décote de 2,2 % par rapport au cours de l'action de la Société à la clôture de la séance du 30 mars 2020, à savoir 0,92 €.

## **Période de souscription**

La souscription des Actions Nouvelles sera ouverte du jeudi 9 avril 2020 au vendredi 24 avril 2020 inclus.

## **Exercice du droit préférentiel de souscription**

La souscription des Actions Nouvelles sera réservée, par préférence :

- aux titulaires d'actions existantes enregistrées comptablement sur leur compte-titres à l'issue de la journée comptable du lundi 6 avril 2020, qui se verront attribuer des DPS le mardi 7 avril 2020, à raison d'un DPS par action existante de la Société ; et
- aux cessionnaires des DPS.

Les titulaires de DPS pourront souscrire :

- à titre irréductible à raison de 10 Actions Nouvelles pour 19 actions existantes possédées. 19 DPS permettront de souscrire à 10 Action Nouvelle au prix de 0,90 € par action ;
- et, à titre réductible, le nombre d'Actions Nouvelles qu'ils désireraient en sus de celui leur revenant au titre de l'exercice de leurs DPS à titre irréductible.

Les DPS ne pourront être exercés qu'à concurrence d'un nombre de DPS permettant la souscription d'un nombre entier d'Actions Nouvelles. Les actionnaires ou cessionnaires de leurs DPS qui ne possèderaient pas, au titre de la souscription à titre irréductible, un nombre suffisant d'actions existantes pour obtenir un nombre entier d'Actions Nouvelles devront faire leur affaire de l'acquisition sur le marché du nombre de DPS nécessaires à la souscription d'un nombre entier d'Actions Nouvelles.

Les DPS formant rompus pourront être cédés sur le marché pendant la période de cotation des DPS.

Les Actions Nouvelles éventuellement non absorbées par les souscriptions à titre irréductible seront réparties et attribuées aux souscripteurs à titre réductible. Les ordres de souscription à titre réductible seront servis dans la limite de leurs demandes et au prorata du nombre d'actions existantes dont les DPS auront été utilisés à l'appui de leur souscription à titre irréductible, sans qu'il puisse en résulter une attribution de fraction d'Action Nouvelle.



## ***Valeur théorique du droit préférentiel de souscription***

0,0001 € (sur la base du cours de clôture de l'action EMOVA GROUP le lundi 30 mars 2020, soit 0,92 €).

## ***Cotation du droit préférentiel de souscription***

Les DPS pourront être acquis ou cédés sur le marché pendant leur période de cotation, entre le mardi 7 avril 2020 et le mercredi 22 avril 2020 inclus, sous le code ISIN FR0013504875.

## ***Engagements de souscription***

EMOVA Holding, principal actionnaire de la Société à hauteur de 53,78 % de son capital, s'est engagée à souscrire à titre irréductible à l'Augmentation de Capital à hauteur de la totalité de ses droits (soit une souscription de 1.429.222 €) par compensation avec une partie de la créance de compte courant d'associé qu'elle détient sur la Société dont le montant total est, à date, de 2.021.674 €.

## ***Garantie***

L'émission ne fait pas l'objet d'un contrat de garantie. En conséquence, les investisseurs qui auraient acquis des DPS pourraient réaliser une perte égale au prix d'acquisition de ces droits en cas de non atteinte du seuil de 75 % du montant de l'émission.

Il est précisé que, au-delà de sa souscription à titre irréductible susmentionnée, EMOVA Holding s'est engagée à garantir le succès de l'Augmentation de Capital dans la limite de 76,07 % du produit de l'Augmentation de Capital, correspondant à la capitalisation de la totalité du solde de sa créance de 2.021.674 € après déduction de sa souscription à titre irréductible, soit un maximum de 592.451 € supplémentaires, libérés par compensation de créance.

## ***Cadre juridique de l'opération***

Faisant usage de la délégation de compétence conférée aux termes de la dix-septième résolution de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 29 mars 2019, le Directoire d'EMOVA GROUP a décidé, lors de sa réunion en date du 30 mars 2020, de procéder à une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription, dont le principe avait déjà été arrêté le 12 mars 2020, et selon les modalités décrites dans le présent communiqué.

## ***Limitation de l'augmentation de capital***

En application de l'article L.225-134 du Code de commerce, l'Augmentation de Capital pourra être limitée au montant des souscriptions recueillies à condition que celles-ci atteignent 75 % au moins du montant fixé initialement. Par ailleurs, si le montant des Actions Nouvelles non souscrites représente moins de 3 % du capital social, cette dernière pourra, d'office et dans les cas, être limitée au montant des souscriptions recueillies.


 RapidFlora  
 évolutif  
 et connecté

Cœur de fleurs

happy

au nom de la rose

Bloom's

## INCIDENCE DE L'ÉMISSION DES ACTIONS NOUVELLES SUR LES CAPITAUX PROPRES PAR ACTION

A titre indicatif, l'incidence de l'Augmentation de Capital sur la quote-part des capitaux propres par action (calculs effectués sur la base des capitaux propres part du Groupe au 30 septembre 2019 et du nombre d'actions composant le capital social de la Société au 30 mars 2020) serait la suivante :

	Quote-part des capitaux propres par action (en €)	
	Base non diluée	Base diluée <sup>(1)</sup>
Avant émission des Actions Nouvelles provenant de l'Augmentation de Capital	5,62	5,78
Avant émission à hauteur de 76,07 % des Actions Nouvelles provenant de l'Augmentation de Capital	4,27	4,43
Après émission des 2.952.816 Actions Nouvelles provenant de l'Augmentation de Capital	3,99	4,15
Après émission des 3.395.736 Actions Nouvelles provenant de l'Augmentation de Capital en cas d'exercice intégral d'une clause d'extension	3,84	3,99

(1) En prenant pour hypothèse l'exercice de la totalité des 10.722.471 bons de souscription d'actions actuellement en circulation donnant droit, sur exercice, à 268.061 actions nouvelles potentielles.

## INCIDENCE DE L'ÉMISSION SUR LA SITUATION DE L'ACTIONNAIRE (QUI NE SOUSCRIT PAS)

A titre indicatif, l'incidence de l'Augmentation de Capital sur la participation dans le capital d'un actionnaire détenant 1,00 % du capital social de la Société préalablement à l'Augmentation de Capital et ne souscrivant pas à celle-ci (calculs effectués sur la base du nombre d'actions composant le capital social de la Société au 30 mars 2020) serait la suivante :

	Participation de l'actionnaire (en %)	
	Base non diluée	Base diluée <sup>(1)</sup>
Avant émission des Actions Nouvelles provenant de l'Augmentation de Capital	1,00	1,00
Avant émission à hauteur de 76,07 % des Actions Nouvelles provenant de l'Augmentation de Capital	0,71	0,72
Après émission des 2.952.816 Actions Nouvelles provenant de l'Augmentation de Capital	0,66	0,67
Après émission des 3.395.736 Actions Nouvelles provenant de l'Augmentation de Capital en cas d'exercice intégral d'une clause d'extension	0,62	0,63

(1) En prenant pour hypothèse l'exercice de la totalité des 10.722.471 bons de souscription d'actions actuellement en circulation donnant droit, sur exercice, à 268.061 actions nouvelles potentielles.

## INCIDENCE DE L'ÉMISSION SUR LA STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

Sur la base du nombre d'actions en circulation et de la répartition de l'actionnariat de la Société à la date du présent communiqué, et dans l'hypothèse où l'Augmentation de Capital est souscrite à hauteur de 100 % de l'émission par l'ensemble des actionnaires actuels, la répartition de l'actionnariat de la Société ressortirait comme suit.

	Avant émission des Actions Nouvelles provenant de l'Augmentation de Capital			Après émission de 76,07 % des Actions Nouvelles provenant de l'Augmentation de Capital			Après émission de 100 % des Actions Nouvelles provenant de l'Augmentation de Capital			Après émission des Actions Nouvelles provenant de l'Augmentation de Capital en cas d'exercice intégral d'une clause d'extension		
	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
EMOVA Holding	3 017 463	53,78%	69,28%	5 263 767	67,00%	75,62%	4 605 487	53,78%	65,32%	4 605 487	51,14%	62,92%
Autres actionnaires*	2 592 888	46,22%	30,72%	2 592 888	33,00%	24,38%	3 957 680	46,22%	34,68%	4 400 600	48,86%	37,08%
<b>TOTAL</b>	<b>5 610 351</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>	<b>7 856 655</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>	<b>8 563 167</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>	<b>9 006 087</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>

\* En ce compris les actions auto-détenues par la Société.

## CALENDRIER INDICATIF

<b>Lundi 30 mars 2020</b>	Décision du Directoire de lancer et de fixer les caractéristiques de l'Augmentation de Capital. Communiqué de presse de lancement décrivant les caractéristiques de l'Augmentation de Capital.
<b>Vendredi 3 avril 2020</b>	Publication de l'avis au BALO. Avis Euronext relatif à l'Augmentation de Capital.
<b>Lundi 6 avril 2020</b>	Journée comptable à l'issue de laquelle les porteurs d'actions existantes enregistrées comptablement sur leurs comptes-titres se verront attribuer des DPS.
<b>Mardi 7 avril 2020</b>	Détachement des DPS. Ouverture de la période de négociation des DPS.
<b>Jedi 9 avril 2020</b>	Ouverture de la période de souscription des actions.
<b>Mercredi 22 avril 2020</b>	Clôture de la période de négociation des DPS.





RapidFlora  
exclusif  
et dérivé



au nom de la rose



<b>Vendredi 24 avril 2020</b>	Clôture de la période de souscription des actions.
<b>Mardi 28 avril 2020</b>	Centralisation des souscriptions. Date limite pour la mise en œuvre de la clause d'extension.
<b>Mercredi 29 avril 2020</b>	Diffusion d'un communiqué de presse de la Société annonçant le résultat des souscriptions.  Diffusion par Euronext de l'avis d'admission des Actions Nouvelles indiquant le montant définitif de l'Augmentation de Capital et indiquant le barème de répartition pour les souscriptions à titre réductible.
<b>Lundi 4 mai 2020</b>	Émission des Actions Nouvelles.  Règlement-livraison.  Admission des Actions Nouvelles aux négociations sur Euronext Growth Paris.

### **Codes de l'action**

Libellé : EMOVA GROUP

Code ISIN : FR0013356755

Mnémonique : ALEMV

ICB Classification : 5379, Specialty Retailers

Lieu de cotation : Euronext Growth Paris

### **A propos d'EMOVA GROUP**

Créé en 1965, EMOVA Group est le 1er réseau de vente de fleurs au détail, grâce à ses quatre marques enseignes : Monceau Fleurs, Happy, Au Nom de la Rose, Cœur de Fleurs. Son modèle s'appuie à la fois, sur le développement de succursales détenues en propre et sur un réseau de franchisés entrepreneurs qu'EMOVA Group accompagne au quotidien dans l'approvisionnement en fleurs, plantes et accessoires. Depuis septembre 2018, EMOVA Group détient aussi une marque digitale, Bloom's, spécialiste de la vente de fleurs de saison en ligne par abonnement, vient compléter l'offre web d'EMOVA Group et renforcer sa stratégie omnicanale. Au 30 septembre 2019, le groupe compte 366 magasins, dont 301 en France. EMOVA Group est coté sur Euronext Growth (FR0013356755 - ALEMV).



Pour plus d'informations : <http://emova-group.com>



## Contacts

### Relations Investisseurs

EMOVA Group

Bruno Blaser

Tel. : 01 80 00 20 11

[ri@emova-group.com](mailto:ri@emova-group.com)

### Relations Presse

Steele&Holt

Daphné Claude / Servane Taslé

Tel. : 06 66 58 81 92 / 06 66 58 84 28

[daphne@steeleandholt.com](mailto:daphne@steeleandholt.com)

[servane@steeleandholt.com](mailto:servane@steeleandholt.com)

## Avertissement :

*Le présent communiqué contient de manière implicite ou expresse certaines déclarations prospectives relatives à EMOVA GROUP et à son activité. Ces déclarations dépendent de certains risques connus ou non, d'incertitudes, ainsi que d'autres facteurs, qui pourraient conduire à ce que les résultats réels, les conditions financières, les performances ou réalisations de EMOVA GROUP diffèrent significativement des résultats, conditions financières, performances ou réalisations exprimés ou sous-entendus dans ces déclarations prospectives. EMOVA GROUP émet ce communiqué à la présente date et ne s'engage pas à mettre à jour les déclarations prospectives qui y sont contenues, que ce soit par suite de nouvelles informations, événements futurs ou autres. Pour une description des risques et incertitudes de nature à entraîner une différence entre les résultats réels, les conditions financières, les performances ou les réalisations de EMOVA GROUP et ceux contenus dans les déclarations prospectives, veuillez-vous référer la section 7 du rapport annuel 2019 sur les comptes consolidés de la Société rendu public le 12 mars 2020 et disponible sans frais sur son site internet.*